

Cap-Ferret A 28 ans, Thomas Mairé dirige un garage de réparation et vente de moteurs de bateaux. Et dépanne sur le Bassin ostréiculteurs et plaisanciers



Thomas Mairé dans son garage de Lège © Mathieu Sartre

Le dépanneur du Bassin

Essayer un bateau, c'est plus sympa que d'essayer une tondeuse », commente en riant Thomas Mairé pour expliquer le plaisir qu'il éprouve à diriger au Cap-Ferret un garage, Mairé Marine, dans lequel il emploie huit personnes. Cela fait dix ans qu'il travaille pour son propre compte. Il a 28 ans.

« Mon père était mécanicien de voitures anglaises et j'ai appris la mécanique dans son garage, à Talence. Quand j'ai eu 18 ans, il m'a cédé un petit local, toujours à Talence, et je me suis installé à mon compte avec un apprenti mécanicien. » Tout de suite, le jeune homme se lance dans la réparation de moteurs de bateaux pour une clientèle d'ostréiculteurs de Gujan-Mestras et du Cap-Ferret. Ça marche. Il embauche encore. Et transforme sa société en nom propre en SARL. « Nous avons eu de super-clients qui nous ont permis de démarrer. Un soir, à 22 heures, un gros ostréiculteur de Gujan m'a téléphoné : "Allô ? drôle ? J'ai lais-

sé tomber mon moteur dans l'eau." J'ai pris ma bouteille de plongée et je suis parti tout de suite. Bon, je n'ai pas trouvé le moteur bien sûr, mais j'y suis allé. Et ce client, on l'a gardé. »

Puis, un jour, un représentant de la marque de moteur japonais Tohatsu vient le voir pour lui proposer une concession. Thomas accepte et tente alors de s'installer à Cap-Ferret, seul secteur libre pour représenter cette marque. C'était aussi l'occasion de quitter Talence. Pour répondre à la demande de ses clients du Bassin, il devait parcourir quelque 70 000 kilomètres par an et, en plus, son local était trop exigu. Les bateaux encombraient la rue, ce qui ne manquait pas d'originalité mais agaçaient les voisins. « Le maire de Lège-Cap-Ferret m'a aidé et m'a trouvé un local à louer à Lège. C'est comme ça que nous sommes venus ici et que nous avons pu servir nos clients sur place. Je connaissais déjà bien le coin car j'y passais tous les week-ends quand j'étais gamin. »

LE FEU AU BATEAU

Thomas arrive à Lège en 1998 avec ses quatre employés et « 10 000 balles ». « Mais nous avons un stock très important de

pièces détachées, car à Talence on remontait beaucoup de moteurs d'occasion. C'est ça qui nous a permis d'avancer vite. De toute façon, nous étions condamnés à avancer. A Talence je pouvais toujours reculer, pas ici. On a dû se débrouiller, acheter des moteurs neufs, notamment avec de l'argent que nous n'avions pas ! La première année, la banque ne m'accordait pas de découvert. Et je n'ai pas eu de subventions. De toute façon, je ne suis pas favorable au système d'aides financières car on s'habitue à compter dessus. Une entreprise doit tourner d'elle-même. »

Aujourd'hui, le garage Mairé Marine, concessionnaire Tohatsu Fenwick, est spécialisé dans la « réparation et la vente toutes marques de moteur neuf et occasion ». Et il fait également du dépannage pour les ostréiculteurs comme pour les plaisanciers. Tout récemment, Thomas Mairé a répondu à l'appel de plaisanciers qui, en réalité, lui ont demandé d'intervenir... pour un feu. Devant l'île aux Oiseaux, terrorisés, ils regardaient les flammes jaillir de leur moteur. « Ils étaient persuadés d'avoir nettoyé le circuit d'aspiration d'eau, mais le

varech et la lige bouchent les crépines. Il y a bien une alarme, mais avec le bruit des moteurs de plus en plus gros, les gens ne l'entendent pas. » Thomas a sorti le bateau en question et il va refaire complètement le moteur. Mais les trois quarts du temps, les pannes sont moins tragiques. Très souvent, il s'agit simplement de faire démarrer un moteur de bateau dont les propriétaires ont perdu les clés dans l'eau.

Ces dépannages lui permettent d'étoffer sa clientèle. « C'est très stable, la réparation. Ça ne dépend pas de la conjoncture économique. Il y a toujours du boulot », commente Thomas Mairé. Qui, aujourd'hui, emploie huit salariés en contrat à durée indéterminée. « Je n'aime pas le principe du CDD. Quand on choisit un employé, c'est qu'on le trouve efficace et, dans ce cas, on le garde. »

Le local qu'il loue à Lège est également trop petit. Et en octobre probablement, Thomas Mairé va emménager dans un autre hangar qu'il fait construire en ce moment, toujours à Lège. Un grand bâtiment, cette fois : 1 300 mètres carrés.

● Marie-Claude ARISTÉGUI